

RISQUES PSYCHOSOCIAUX : CERNER, COMPRENDRE, AGIR

Public : RH, membres d'une commission santé, sécurité et conditions de travail, délégués du personnel, préventeurs, managers

Durée : 2 jours (14 heures)

Réf : RPS012

Présentiel ou distanciel

Prix intra : sur devis

Prérequis : Aucun

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Cette formation vise à transmettre les clefs essentielles pour se saisir de la problématique des risques psychosociaux et amorcer ou renforcer la démarche de prévention de l'entreprise. Elle permet d'amorcer la logique d'intégration d'actions de prévention au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Décrire les différents risques psychosociaux et leurs conséquences
- Désigner les facteurs de risques et les facteurs de protection
- Situer le cadre légal et les obligations de l'employeur
- Accompagner un collaborateur en difficulté
- Définir les étapes d'une démarche de prévention des risques psychosociaux



PROGRAMME

Les enjeux de la santé au travail et les obligations de l'employeur

- Les enjeux économiques, sociaux, humains
- Le cadre légal et réglementaire
- Le coût des risques psychosociaux
- Situer la prévention des RPS dans une démarche QVT
- Connaître les différents acteurs et leurs rôles

Les risques psychosociaux et leurs conséquences

- Stress
- Violences au travail (conflits, harcèlement, violences externes, etc.)
- Syndrome d'épuisement professionnel ou burn-out

Les facteurs de risques psychosociaux et facteurs de protection

- Les 6 facteurs de risques
- Les facteurs de protection
- Incidence de la crise sanitaire COVID19

Intervenir auprès d'un collaborateur en difficulté

- Reconnaître les signaux faibles et forts
- Recevoir un collaborateur en difficulté
- Orienter un collaborateur en difficulté

Définir une démarche de prévention des risques psychosociaux

- Définir des indicateurs pertinents
- Définir une instance spécifique
- Évaluer les facteurs de risques psychosociaux (INRS)
- Intégrer les RPS au document unique d'évaluation des risques professionnels
- Identifier les trois niveaux de prévention
- Définir des actions au service de la prévention

MODALITÉS

Présentiel :

2 jours consécutifs ou non consécutifs (14 heures) avec 14 participants maximum

Distanciel :

14 heures avec 12 participants maximum, déclinable selon les formats suivants :

- 2 x 7h00
- Autre formule : à définir

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques appuyés sur les situations réelles présentées par les apprenants afin de faciliter l'acquisition des concepts et l'application concrète en situation de travail.

- Pédagogie active
- Exercices variés : quizz, étude de cas, mises en situation, supports d'application
- Ateliers collectifs, travaux en sous-groupes

POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Approche opérationnelle qui permet de se saisir du cadre légal de prévention des RPS et de projeter les étapes d'une démarche de prévention
- Méthodologie d'intégration des RPS au document unique d'évaluation des risques professionnels

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Travaux pratiques en cours de formation
- Contrôle des connaissances à chaque étape
- Quizz de fin de formation

RECONNAISSANCE DE LA FORMATION

- Remise d'un support de formation
- Remise d'un certificat de réalisation en fin de formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Évaluation à chaud en fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

La formation peut être mis en place sous un délai de 4 à 6 semaines.

En présentiel, pour des raisons pédagogiques, la formation ne sera mise en œuvre qu'avec un minimum de 6 participants et un maximum de 16 participants.

En distanciel, pour des raisons pédagogiques, la formation ne sera mise en œuvre qu'avec un minimum de 6 participants et un maximum de 12 participants.

ACCESSIBILITÉ

Pour toute question relative à l'accessibilité ou à un besoin d'aménagement, vous pouvez contacter la Référente Handicap de l'organisme de formation [pascale.faujour\[@\]motiondesens.org](mailto:pascale.faujour[@]motiondesens.org). Un échange téléphonique vous sera proposé avec la Référente Handicap afin d'évoquer votre besoin.

INTERVENANT

Consultante en Qualité de Vie et Conditions de Travail et IPRP en prévention des risques psychosociaux.